Glossaire DmfA Consultation Answer

Mise à jour de la version

Version: 2009/4

Date de publication: 26/11/2009

Date de mise en production: 01/01/2010

Page de garde

Page de garde
Glossaire
90178 - Chemin
00940 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT 30BIS
Annexe

4 - Liste des codes déductions
8 - Codification des données de temps de travail
11 - Identification du formulaire
30 - Liste générale des codes anomalies
Dmfas02 - Détail des données pour les déductions

NUMERO DE ZONE: 00940	VERSION: 2009/4	DATE DE PUBLICATION: 26/11/2009

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT 30BIS
(Label XML : Actor30bisId)

BLOC FONCTIONNEL: Chemin
Code(s): 90178
Label(s) xml: Path

DESCRIPTION: Numéro d'identification à l'ONSS des intervenants présents sur une déclaration de travaux 30bis

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 9 chiffres dont :
- les positions 1 à 7 correspondent à un nombre compris dans [7100000,7999999]
- les positions 8 et 9 correspondent à un numéro de contrôle compris dans [01,99]

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 9
PRESENCE: Facultative
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 4: Liste des codes déductions

Version: 2009/4

Date de publication:
26/11/2009

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2009-2-FR4.pdf AN2009-2-FR4.doc AN2009-2-FR4.xls AN2009-2-FR4.txt AN2009-2-FR4.xml

Information intermédiaire:

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction "
0001	L	Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs ayant un bonus à l'emploi	2000/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0501	BS	Réduction des cotisations personnelles pour le secteur du dragage	2000/1	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0600		Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration – contrat de travail conclu avant le 1/1/2007	2004/3	2007/2	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
0601		Réduction des cotisations personnelles pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration	2007/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1001	S	Réduction structurelle	1999/1	2003/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1101	B1	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois	1995/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1101	B1	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois	2004/1	2004/1	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1102	B2	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois	1995/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction "
1102	B2	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois	2004/1	2004/1	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1103	B3	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi dans les entreprises d'insertion	2004/1	2007/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1103	B3	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi dans les entreprises d'insertion	1996/3	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1104	B4	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi de plus de 50 ans	1996/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1105	B1	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois (> 45 ans)	2000/3	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1105	B1	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 12 mois (> 45 ans) Code ONEM : Z12	2004/1	2008/1	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1106	B2	Période transitoire. Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois (> 45 ans) Code ONEM : Z24	2004/1	2008/1	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1106	B2	Plan d'embauche pour demandeurs d'emploi répondant à la condition des 24 mois (> 45 ans)	2000/3	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction "
1111	B7	Plan Activa - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 75%	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1111	B7	Période transitoire. Plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 75% Codes ONEM : A1, A4, A8, A9, B1, B2, B7 ou B11	2004/1	2008/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1112	B8	Plan Activa - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 100%	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1112	B8	Période transitoire. Plan Activa conclu avant le 1.1.2004 - promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée - 100% Codes ONEM : A2, A3, B3, B4, B5, B6, B8 ou B12	2004/1	2008/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1121	P	Période transitoire. Plan plus un	2004/1	2006/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1121	P	Plan plus un	1994/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1122	P2	Plan plus deux	1997/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1122	P2	Période transitoire. Plan plus deux	2004/1	2006/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction "
1123	P3	Plan plus trois	1997/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1123	P3	Période transitoire. Plan plus trois	2004/1	2005/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1124	P4	Plan plus un - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1124	P4	Période transitoire. Plan plus un - ancien intérimaire	2004/1	2006/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1125	P5	Plan plus deux - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1125	P5	Période transitoire. Plan plus deux - ancien intérimaire	2004/1	2006/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1126	P6	Période transitoire. Plan plus trois - ancien intérimaire	2004/1	2005/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1126	P6	Plan plus trois - ancien intérimaire	1998/4	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1131	X	Réduction AR n°483 - Réduction pour l'engagement d'un premier travailleur en qualité de personnel de maison (gens de maison (ouvriers et employés); domestiques)	1987/1	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1141	SB	Activation des allocations de chômage	1998/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1141	SB	Période transitoire. Activation des allocations de chômage	2004/1	2004/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction "
1142	BC	Réinsertion des chômeurs très difficiles à placer et des ayants droits à l'intégration sociale ou à l'aide sociale financière	1999/3	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1142	BC	Période transitoire. Réinsertion des chômeurs très difficiles à placer et des ayants droits à l'intégration sociale ou à l'aide sociale financière	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1201		Période transitoire. Convention de premier emploi des jeunes conclue avant le 1/1/2004	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1201	F1	Convention de premier emploi des jeunes, emploi -formation, 495,79 EUR	2000/2	2003/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1202	F2	Convention de premier emploi des jeunes, emploi -formation, 1115,52 EUR	2000/2	2003/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1203	K1	Convention de premier emploi des jeunes, 495,79 EUR	2000/2	2003/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1204	K2	Convention de premier emploi des jeunes, 1115,52 EUR	2000/2	2003/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1205	AC	Travailleurs qui restent en service au terme de la convention de premier emploi des jeunes	2000/2	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction "
1205	AC	Période transitoire. Travailleurs qui restent en service au terme de la convention de premier emploi des jeunes	2004/1	2004/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1211	U1	Jeunes occupés en exécution d'une convention emploi - formation (A.R. 495) conclue avant le 1.1.2004	1991/3	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1211	U1	Période transitoire. Jeunes occupés en exécution d'une convention emploi - formation (A.R. 495) conclue avant 1.1.2004	2004/1	2006/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1212	U2	Jeunes sous contrat de travail ou de stage dans le cadre de l'obligation scolaire à temps partiel (A.R. 495)	1991/3	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1213	U3	Période transitoire. Apprentis reconnus (A.R. 495)	2004/1	2006/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1213	U3	Apprentis reconnus (A.R. 495)	1987/3	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1311	D1	Remplaçant à temps partiel d'un travailleur en interruption de carrière	1996/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1312	D2	Remplaçant à temps plein d'un travailleur en interruption de carrière	1996/1	2002/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1321	G1	Remplaçant à temps partiel d'un travailleur en prépension à mi-temps	1996/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1322	G2	Remplaçant à temps plein d'un travailleur en prépension à mi-temps	1996/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction "
1331	V1	Période transitoire. Plan Vande Lanotte 1	2004/1	2005/3	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1331	V1	Plan Vande Lanotte 1	1997/1	2003/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1332	V2	Plan Vande Lanotte 2	1998/1	2003/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1333	V3	Période transitoire. Plan Vande Lanotte 3	2004/1	2005/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1333	V3	Plan Vande Lanotte 3	1998/4	2003/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
1341	S4	Période transitoire. Semaine des quatre jours (loi du 26 mars 1999)	2004/1	2005/1	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1341	S4	Semaine des quatre jours (loi du 26 mars 1999)	1998/4	2003/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1345	R5	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en une fois	2002/1	2003/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1346	R6	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en quatre tranches	2002/1	2003/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1350	R1	Réduction du temps de travail à 38 heures par semaine	2001/4	2003/1	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1351	R2	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en une fois	2002/1	2003/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1352	R3	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en quatre tranches	2002/1	2003/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction "
1353	R4	Période transitoire. Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	2004/1	2007/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
1353	R4	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	2002/1	2003/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Oui
1501	BA	Réduction des cotisations patronales pour le secteur du dragage	1997/1	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1511	WO	Recherche scientifique	1996/4	9999/4	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1521		Réduction des cotisations patronales pour les parents d'accueil reconnus	2003/2	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
1531		Réduction des cotisations patronales pour les artistes	2003/3	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
2001	Z1	Remboursement des frais de gestion S.S.A. - premier travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
2001	Z1	Remboursement des frais de gestion S.S.A. - premier travailleur	1994/1	2003/4	Interdit	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
2002	Z2	Remboursement des frais de gestion S.S.A. - deuxième travailleur	1994/1	2003/4	Interdit	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Optionnel	Ligne travailleur	Non
3000		Réduction structurelle	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3100		Travailleurs âgés d'au moins 57 ans	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction "
3101		Travailleurs âgés de 50 à 56 ans	2007/2	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3200		Demandeurs d'emploi de longue durée de moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou de moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 156 jours dans une période de 9 mois pour les demandeurs d'emploi suite à une fermeture d'entreprise Codes ONEM : C1, C2 C11 ou C20	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3201		Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C3 ou C4	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3202		Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 936 jours dans une période de 54 mois Codes ONEM : C5 ou C6	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3203		Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 45 ans pendant 1560 jours dans une période de 90 mois Codes ONEM : C7 ou C8	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction "
3204		Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée moins de 25 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou au moins 25 ans et moins de 45 ans pendant 624 jours dans une période de 36 mois Codes ONEM : C9, C10, C21 ou C22	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3210		Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D1, D2 ou D9	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3211		Demandeurs d'emploi de longue durée au moins de 45 ans pendant 312 jours dans une période de 18 mois ou pendant 468 jours dans une période de 27 mois Codes ONEM : D3, D4, D5 ou D6	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3212		Agents de prévention et de sécurité Demandeurs d'emploi de longue durée au moins 45 ans pendant 156 jours dans une période de 9 mois Codes ONEM : D7 ou D8	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction "
3220		Programme de transition professionnelle moins de 25 ans moins qualifiés au moins 9 mois d'allocations ou moins de 45 ans au moins 12 mois d'allocations	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3221		Programme de transition professionnelle moins de 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3230		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 12 mois d'allocations	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3231		Programme de transition professionnelle au moins 45 ans, au moins 24 mois d'allocations	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3240		Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 312j/18m ou 156j/9m	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3241		Economie d'insertion sociale moins de 45 ans, 624j/36m ou 312j/18m	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3250		Economie d'insertion sociale au moins 45 ans, 156j/9m	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3310		Premiers engagements : premier travailleur avec forfait 1000	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3311		Premiers engagements : premier travailleur avec forfait 400	2005/2	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3320		Premiers engagements : deuxième travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction "
3330		Premiers engagements : troisième travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3410		Jeunes travailleurs CPE et moins qualifiés	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3411		Jeunes travailleurs CPE et très peu qualifiés Ou CPE et moins qualifiés handicapés Ou CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2006/2	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3413		Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans	2006/3	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3414		Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et moins qualifiés	2006/3	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3415		Jeunes travailleurs : du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et très peu qualifiés Ou en CPE et moins qualifiés handicapés Ou en CPE et moins qualifiés d'origine étrangère	2006/3	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction "
3416		Jeunes travailleurs du 1/1 de l'année de leurs 19 ans jusqu'au trimestre précédant leurs 30 ans également en CPE et moins qualifiés (période transitoire)	2006/3	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3430		Jeunes travailleurs : jusqu'au 31/12 de l'année dans laquelle les jeunes auront 18 ans	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3500		Réduction du temps de travail	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3510		Semaine de quatre jours	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3520		Réduction du temps de travail et semaine de quatre jours	2004/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3600		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - contrat de travail conclu avant le 1/1/2007	2004/3	2007/2	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3601		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - moins de 45 ans	2007/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non
3611		Travailleurs licenciés dans le cadre d'une restructuration - réduction des cotisations patronales - au moins 45 ans	2007/1	9999/4	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Non

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Base de calcul	Montant	Date début droit à	Nombre de mois frais de gestion	NISS de la personne remplacée	NISS de la personne qui a ouvert le droit à la déduction	Origine de l'attestation	Niveau	Présence bloc "Détail données déduction "
3700		Réduction temporaire du temps de travail suite à la crise	2009/2	**2010/2**	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui
3720		Réduction temporaire du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite à la crise	2009/2	**2010/2**	Interdit	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Optionnel	Occupation de la ligne travailleur	Oui

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 8: Codification des données de temps de travail

Version: 2009/4

Date de publication:
26/11/2009

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2009-3-FR8.pdf AN2009-3-FR8.doc AN2009-3-FR8.xls AN2009-3-FR8.txt AN2009-3-FR8.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	toutes les données relatives au temps de travail couvertes par une rémunération avec cotisations ONSS, à l'exception des vacances légales et complémentaires des ouvriers	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
2	vacances légales pour ouvriers	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
3	vacances complémentaires pour ouvriers	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
4	absence premier jour par suite d'intempéries secteur de la construction (rémunération incomplète)	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
5	congé-éducation payé	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
10	rémunération garantie deuxième semaine, jours fériés et jours de remplacement pendant la période de chômage temporaire, fonction de juge social	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
11	incapacité de travail avec complément ou avance conformément à la CCT 12bis/13bis	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
12	vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire ou repos compensatoire secteur de la construction ou repos compensatoire secteur du commerce de combustible	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
13	promotion sociale	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
20	jours de repos compensatoire non rémunérés dans le cadre d'une diminution du temps de travail avec rémunération horaire majorée	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
21	les jours de grève/lock-out	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
22	mission syndicale	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
23	jour de carence	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
24	congé pour raisons impérieuses sans maintien de la rémunération - pour les gardien(ne)s d'enfants, jours de vacances non rémunérés (maximum 20) et jours fériés légaux lorsqu'il n'y a pas accueil d'enfants	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
25	devoirs civiques sans maintien de la rémunération, mandat public	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
26	obligations de milice	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
30	toutes les données relatives au temps de travail pour lesquelles l'employeur ne paye pas de rémunération ni d'indemnité, à l'exception de celles reprises sous un autre code	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
50	maladie (maladie ou accident de droit commun et congé prophylactique)	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
51	protection de la maternité (= mesure de protection de la maternité, repos de maternité ou la conversion de ce dernier en congé de paternité en cas de décès ou d'hospitalisaton de la mère) et pauses d'allaitement (CCT n° 80)	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
52	congé de paternité ou d'adoption (à utiliser pour tous les jours payés par l'assurance indemnités qui suivent les trois jours payés par l'employeur)	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
60	accident du travail	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
61	maladie professionnelle	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
70	chômage temporaire autre que les codes 71 et 72	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
71	code spécifique chômage économique	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
72	code spécifique chômage temporaire pour cause d'intempérie	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
73	vacances jeunes et vacances seniors	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
74	manque de prestations d'un parent d'accueil reconnu, dû à l'absence d'enfants normalement présents, mais qui sont absents pour des raisons indépendantes de la volonté du parent d'accueil	Yes	Yes	2003/2	9999/4	01/04/2003	01/01/9999
75	jours de soins d'accueil	Yes	Yes	2008/4	9999/4	01/10/2008	01/01/9999
76	jours de suspension de crise employés	Yes	No	2009/2	**2010/2**	01/04/2009	**30/06/2010**
301	toutes les données relatives au temps de travail couvertes par une indemnité exonérée de cotisations de sécurité sociale, à l'exception de celles reprises sous un autre code	No	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 11: Identification du formulaire

Version: 2009/4

Date de publication:
26/11/2009

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2009-2-FR11.pdf AN2009-2-FR11.doc AN2009-2-FR11.xls AN2009-2-FR11.txt AN2009-2-FR11.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
AADD501	Demande enrichie d'une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
ACRF001	Accusé de réception	01/01/1900	01/01/9999
AOAT001	Accidents de Travail scénario 1 - déclaration d'un accident de travail	01/01/1900	01/01/9999
AOAT002	Accidents de Travail scénario 2 - rapport mensuel	01/01/1900	01/01/9999
AOAT003	Accidents de Travail scénario 3 - déclaration d'une reprise de travail	01/01/1900	01/01/9999
BEWARE	Notification reprenant les informations comptables relatives aux modifications de la déclaration multifonctionnelle d'un employeur immatriculé à l'ONSS et, le cas échéant, les données relatives à l'avis rectificatif de cotisations qui en a résulté.	01/01/1900	01/01/9999
BZMP001	Maladies professionnelles scénario 1 - demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	01/01/1900	01/01/9999
DMFA	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
DMFADB	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFANOT	Notification de modification relative à une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPID	Données d'identification dans la DB DmfA d'une déclaration DmfA originale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPPL	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSSAPL	01/01/1900	01/01/9999
DMFAREQ	Demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
IDFLUX	Informations d'identification à destination de l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
NOTI001	Notification en réponse à une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
PPLCAL	Notification de calcul DMFAPPL	01/01/1900	01/01/9999
PPLUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSSAPL	01/01/1900	01/01/9999
RORE001	Règles de routage - communication des secrétariats sociaux et Full Service Center à la sécurité sociale, concernant la gestion des destinataires (et canaux) de messages.	01/01/1900	01/01/9999
TWCT001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
UWDUC	**Déclaration unique de chantier**	**01/01/1900**	**01/01/9999**
UWDUCUP	**Déclaration de modification relative à une déclaration unique de chantier**	**01/01/1900**	**01/01/9999**
WECH001	Chômage scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein / Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
WECH002	Chômage scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension de crise employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH003	Chômage scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	01/01/1900	01/01/9999
WECH004	Chômage scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	01/01/1900	01/01/9999
WECH005	Chômage scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension de crise employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH006	Chômage scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999
WECH007	Chômage scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
WECH008	Chômage scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	01/01/1900	01/01/9999
WECH009	Chômage scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH010	Chômage scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA001	Indemnités Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de paternité (art. 30,§ 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption.	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA002	Indemnités scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations.	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA003	Indemnités scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA005	Indemnités scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA006	Indemnités scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro 30: Liste générale des codes anomalies

Version: 2009/4

Date de publication:
26/11/2009

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2009-3-FR30.pdf AN2009-3-FR30.doc AN2009-3-FR30.xls AN2009-3-FR30.txt AN2009-3-FR30.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
001	Non présent	01/01/1900	31/12/9999
002	Non numérique	01/01/1900	31/12/9999
003	Invalide	01/01/1900	31/12/9999
004	Nombre de contrôle invalide	01/01/1900	31/12/9999
005	Interdit	01/01/1900	31/12/9999
006	Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	01/01/1900	31/12/9999
007	Total calculé différent du total déclaré	01/01/1900	31/12/9999
008	Pas dans le domaine de définition	01/01/1900	31/12/9999
009	Age à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
010	Autre déduction demandée	01/01/1900	31/12/9999
011	Balance par catégorie d'employeur négative	01/01/1900	31/12/9999
012	Cumul à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
013	Cumul trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
014	Date de fin antérieure à la date de début	01/01/1900	31/12/9999
015	Date de l'accord supérieure à la date de début de l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
016	Employeur non affilié à un secrétariat social agréé	01/01/1900	31/12/9999
017	Employeur non repris au répertoire	01/01/1900	31/12/9999
018	Erreur de calcul (forfaits)	01/01/1900	31/12/9999
019	Incompatibilité avec l'année de la date de début de période de référence	01/01/1900	31/12/9999
020	Incompatibilité avec la commission paritaire	01/01/1900	31/12/9999
021	Incompatibilité avec la période déclarée	01/01/1900	31/12/9999
022	Incompatibilité avec le répertoire	01/01/1900	31/12/9999
023	Incompatibilité avec le risque	01/01/1900	31/12/9999
024	Incompatibilité avec personne physique	01/01/1900	31/12/9999
025	Incompatibilité catégorie employeur	01/01/1900	31/12/9999
026	Incompatibilité code FFE	01/01/1900	31/12/9999
027	Incompatibilité code importance	01/01/1900	31/12/9999
028	Incompatibilité code NACE	01/01/1900	31/12/9999
029	Incompatibilité code rémunération	01/01/1900	31/12/9999
030	Incompatibilité code travailleur	01/01/1900	31/12/9999
031	Incompatibilité entre le nom et le NISS	01/01/1900	31/12/9999
032	Incompatibilité régime de travail	01/01/1900	31/12/9999
033	Incompatibilité SIS et NISS	01/01/1900	31/12/9999
034	Incompatibilité trimestre	01/01/1900	31/12/9999
035	Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
036	Incompatible avec le matricule	01/01/1900	31/12/9999
037	L'année ne correspond pas à l'année de l'accident	01/01/1900	31/12/9999
038	La signature Isabel n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
039	L'utilisateur Isabel n'est pas autorisé à expédier en réel	01/01/1900	31/12/9999
040	Le moment (heures/minutes) de l'activité est antérieur au moment de l'accident, alors que l'activité et l'accident se sont produits en même temps	01/01/1900	31/12/9999
041	Matricule erroné	01/01/1900	31/12/9999
042	Moins de 50 travailleurs	01/01/1900	31/12/9999
043	Montant à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
044	Montant calculé différent du montant déclaré	01/01/1900	31/12/9999
045	Montant trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
046	Montant trop peu élevé	01/01/1900	31/12/9999
047	Nombre trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
048	Non présent - travailleur intermittent	01/01/1900	31/12/9999
049	Non présent - travailleur saisonnier	01/01/1900	31/12/9999
050	Non prévu pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
051	Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	01/01/1900	31/12/9999
052	Réponse à la demande déjà renvoyée	01/01/1900	31/12/9999
053	Pas d'application	01/01/1900	31/12/9999
054	Pas droit	01/01/1900	31/12/9999
055	Pas PME	01/01/1900	31/12/9999
056	Premier numéro de suite différent de 1	01/01/1900	31/12/9999
057	Prestations à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
058	Prestations insuffisantes	01/01/1900	31/12/9999
059	Progression du numéro de suite non linéaire	01/01/1900	31/12/9999
060	Travailleur trop âgé	01/01/1900	31/12/9999
061	Travailleur trop jeune	01/01/1900	31/12/9999
062	Zone pas d'application	01/01/1900	31/12/9999
063	Incompatibilité unité de temps	01/01/1900	31/12/9999
064	Déduction pas d'application pour ce niveau	01/01/1900	31/12/9999
065	Plusieurs blocs détails déduction présents	01/01/1900	31/12/9999
066	Pas de bloc détail déduction présent	01/01/1900	31/12/9999
067	Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée	01/01/1900	31/12/9999
068	Mesure de promotion de l'emploi erronée	01/01/1900	31/12/9999
069	Mesure de réorganisation du temps de travail erronée	01/01/1900	31/12/9999
070	NISS inconnu à l'ONEM	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
071	Différence employeur ONSS / ONEM	01/01/1900	31/12/9999
072	Différence période de validité ONSS / ONEM	01/01/1900	31/12/9999
073	Différence type de déduction ONSS / ONEM	01/01/1900	31/12/9999
074	Trimestre non autorisé pour l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
075	Non autorisé pour le type d'apprenti	01/01/1900	31/12/9999
076	Pourcentage des prestations (µ) ne satisfait pas aux exigences	01/01/1900	31/12/9999
077	Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge	01/01/1900	31/12/9999
078	Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité	01/01/1900	31/12/9999
079	Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre	01/01/1900	31/12/9999
080	Régime de travail ne satisfait pas aux exigences	01/01/1900	31/12/9999
082	Bloc pas d'application	01/01/1900	31/12/9999
083	Réduction du temps de travail trop faible	01/01/1900	31/12/9999
084	Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation	01/01/1900	31/12/9999
085	Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur	01/01/1900	31/12/9999
088	Schéma Inconnu	01/01/1900	31/12/9999
089	Root inconnu	01/01/1900	31/12/9999
090	Erreur de cardinalité	01/01/1900	31/12/9999
091	Erreur de séquence	01/01/1900	31/12/9999
092	Elément inconnu	01/01/1900	31/12/9999
093	Longueur incorrecte	01/01/1900	31/12/9999
094	Incompatibilité type de travailleur	01/01/1900	31/12/9999
095	Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
096	Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
097	Incompatibilité période de référence	01/01/1900	31/12/9999
098	Incompatibilité date de début	01/01/1900	31/12/9999
099	Incompatibilité occupation	01/01/1900	31/12/9999
100	Nombre total d'heures pour l'indication du jour dépasse le domaine de définition	01/01/1900	31/12/9999
101	Expéditeur non autorisé pour ce matricule	01/01/1900	31/12/9999
102	Syntaxe XML incorrecte	01/01/1900	31/12/9999
103	Expéditeur non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
104	Incompatibilité prestations et rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
105	Occupation postérieure au trimestre en cours	01/01/1900	31/12/9999
107	La structure du nom d'un fichier GO n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
108	L'expéditeur spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 du message MQ-series ne correspond pas à l'expéditeur repris respectivement dans le nom du répertoire où le fichier a été déposé ou à l'user-id spécifié dans le MQMD dudit message.	01/01/1900	31/12/9999
109	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 comporte plus ou moins 8 positions.	01/01/1900	31/12/9999
110	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 n'est pas une date correcte au format AAAAMMJJ	01/01/1900	31/12/9999
111	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 est supérieure à la date du jour	01/01/1900	31/12/9999
112	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 comporte plus ou moins de 5 positions	01/01/1900	31/12/9999
113	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
114	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier comporte plus ou moins de 1 position	01/01/1900	31/12/9999
115	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
116	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier est égal à zéro	01/01/1900	31/12/9999
117	L'environnement spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 est différent de T, R, et S	01/01/1900	31/12/9999
118	Un fichier ou un message avec un environnement R a été déposé respectivement dans un répertoire différent de IN ou dans une file d'attente non réservée à la production;	01/01/1900	31/12/9999
119	Un fichier ou un message avec un environnement T a été déposé respectivement dans un répertoire différent de INTEST ou dans une file d'attente non réservée aux tests.	01/01/1900	31/12/9999
120	Le nombre de fichiers FI présents dans le répertoire ne correspond pas au nombre de fichiers requis	01/01/1900	31/12/9999
121	Aucun fichier signature ne doit être fourni pour le protocole de communication utilisé	01/01/1900	31/12/9999
122	Le nombre de fichiers FS présents dans le répertoire ne correspond pas au nombre de fichiers requis	01/01/1900	31/12/9999
123	Numérotation erronée pour les fichiers FI	01/01/1900	31/12/9999
124	Numérotation erronée pour les fichiers FS	01/01/1900	31/12/9999
125	Signature invalide	01/01/1900	31/12/9999
126	La date spécifiée dans le nom de fichier ou dans le RFH2 est trop vieille par rapport à la date du jour.	01/01/1900	31/12/9999
127	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 est égal à zéro	01/01/1900	31/12/9999
128	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom de fichier est supérieur au nombre maximum autorisé	01/01/1900	31/12/9999
129	Préfixe du nom de fichier ou valeur du tag Identification dans le RFH2 incorrect	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
130	Fichier GO non reçu pour un ensemble de fichiers	01/01/1900	31/12/9999
131	La structure du nom d'un fichier FI ou du RFH2 n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
132	La structure du nom d'un fichier FS n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
133	Un fichier portant le même nom a déjà été envoyé précédemment. Un message avec le même RFH2 a déjà été envoyé précédemment.	01/01/1900	31/12/9999
134	Pas de données	01/01/1900	31/12/9999
135	Incohérence entre le type de formulaire mentionné et le schéma	01/01/1900	31/12/9999
136	Aucun schéma n'a été mentionné	01/01/1900	31/12/9999
137	Le standard du schéma mentionné n'est pas supporté ou est inconnu	01/01/1900	31/12/9999
138	L'encoding mentionné n'est pas supporté	01/01/1900	31/12/9999
139	Le document ne possède pas de NameSpace par défaut ou ce dernier n'est pas conforme	01/01/1900	31/12/9999
140	Le mailbox_id dans le fichier entrant ne correspond pas à son mailbox_id dans la DB des expéditeurs	01/01/1900	31/12/9999
141	Le hashing de la signature Isabel n'est pas correct	01/01/1900	31/12/9999
142	Pas de fichier déclaration attaché	01/01/1900	31/12/9999
143	Isabel signale que l'envoi a été dupliqué	01/01/1900	31/12/9999
144	L'environnement de travail n'a pu être détecté dans le nom du message	01/01/1900	31/12/9999
145	Occupation postérieure au trimestre sur lequel portent les données	01/01/1900	31/12/9999
146	Non admis	01/01/1900	31/12/9999
147	Double règlement de travail	01/01/1900	31/12/9999
148	Le jour n'est pas indiqué	01/01/1900	31/12/9999
149	Le bénéficiaire n'est pas indiqué	01/01/1900	31/12/9999
150	Incompatibilité mois du premier jour de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	31/12/9999
151	Pas identifiable	01/01/1900	31/12/9999
152	D'après le fichier du personnel, la déclaration n'est pas permise pour le travailleur et la période donnés	01/01/1900	31/12/9999
153	Incompatibilité entre le certificat et son propriétaire	01/01/1900	31/12/9999
154	Incompatibilité entre le numéro d'expéditeur et l'objet du fichier	01/01/1900	31/12/9999
155	Incompatibilité entre le numéro d'expéditeur et le matricule employeur	01/01/1900	31/12/9999
156	Problème technique reception ISABEL	01/01/1900	31/12/9999
157	Aucune déclaration n'a été trouvée dans le fichier	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
158	Le type de formulaire mentionné dans le nom du fichier ne correspond pas au type de formulaire présent dans le fichier	01/01/1900	31/12/9999
159	Attribution d'un numéro d'occupation impossible. Données incohérentes	01/01/1900	31/12/9999
160	Incompatibilité code postal - commune	01/01/1900	31/12/9999
161	Cumul déductions ligne travailleur non admis	01/01/1900	31/12/9999
162	Cumul déductions occupation non admis	01/01/1900	31/12/9999
163	Formulaire non traitable	01/01/1900	31/12/9999
164	Carte ONEM demandée tardivement	01/01/1900	31/12/9999
165	Déclaration mixte - catégorie employeur 021	01/01/1900	31/12/9999
166	Le numéro de ticket mentionné n'est pas connu ou est invalide	01/01/1900	31/12/9999
167	Une notification a déjà été enregistrée pour la déclaration ayant ce numéro de ticket	01/01/1900	31/12/9999
168	Mode d'accès non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
169	Indemnité de rupture présente avec d'autres rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
170	Incompatibilité entre les codes nature du jour	01/01/1900	31/12/9999
171	Envoi isabel non signé ou non comprimé	01/01/1900	31/12/1900
172	Le nombre de déclarations présentes dans le fichier est supérieur au nombre toléré pour un fichier de cette taille	01/01/1900	31/12/9999
173	Action autorisée uniquement pour l'ONSS ou l'ONSSAPL	01/01/1900	31/12/9999
174	Action non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
175	Codes actions incohérents	01/01/1900	31/12/9999
176	Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
177	EmployerDeclarationPID - Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
178	DeclNaturalPersonPID - Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
179	NISS Inconnu	01/01/1900	31/12/9999
180	La modification ne porte pas sur la dernière version	01/01/1900	31/12/9999
181	Modification non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
182	Non trouvé en DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
183	Une notification valide a déjà été enregistrée pour cette déclaration	01/01/1900	31/12/9999
184	La taille du fichier est supérieure à la limite imposée	01/01/1900	31/12/9999
185	Revenu moyen trop peu élevé	01/01/1900	31/12/9999
187	Réservation impossible	01/01/1900	31/12/9999
188	Le formulaire fait référence à plus d'un formulaire précédemment enregistré	01/01/1900	31/12/9999
189	Aucun numéro d'expéditeur associé au secrétariat social ou full service auquel l'employeur est affilé n'a été trouvé	01/01/1900	31/12/9999
190	Aucun numéro d'expéditeur associé à ce matricule n'a été trouvé	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
191	Identification du formulaire référencé par ce numéro de ticket n'est pas du type attendu	01/01/1900	31/12/9999
192	Nombre total de jours trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
193	Aucun canal de sortie n'est associé au secrétariat social ou full service auquel l'employeur est affilé	01/01/1900	31/12/9999
194	Aucun canal de sortie n'est associé à l'employeur mentionné dans la déclaration	01/01/1900	31/12/9999
195	L'entité associé au matricule mentionné n'est pas un expéditeur	01/01/1900	31/12/9999
196	Incompatible avec les prestations	01/01/1900	31/12/9999
197	Une réponse valide a déjà été reçue ou une réponse non permise a été reçue pour le formulaire auquel fait référence ce document	01/01/1900	31/12/9999
198	Code déduction premier engagement non présent	01/01/1900	31/12/9999
201	Nombre maximum de trimestres dépassé	01/01/1900	31/12/9999
202	Code déduction non applicable pour la mesure transitoire	01/01/1900	31/12/9999
203	Incompatible avec les rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
204	Le jeune n'est pas (très) peu qualifié, handicapé ou d'origine étrangère	01/01/1900	31/12/9999
205	Le fichier contient au moins un bloc de donnée qui n'est pas un formulaire (bloc Form)	01/01/1900	31/12/9999
206	Pas prévu pour ce travailleur	01/01/1900	31/12/9999
207	Incompatible avec le matricule et/ou le NISS	01/01/1900	31/12/9999
208	Combinaison « Matricule - NISS - Période » non trouvée dans DIMONA.	01/01/1900	31/12/9999
209	NISS non intégré pendant la période de référence	01/01/1900	31/12/9999
210	Incompatibilité avec l'identification du risque	01/01/1900	31/12/9999
211	Incompatible avec le type employeur (ONSS / ONSSAPL)	01/01/1900	31/12/9999
212	Incompatibilité avec le statut du travailleur	01/01/1900	31/12/9999
213	Combinaison codes rémunération invalide	01/01/1900	31/12/9999
214	Incompatible avec d'autres trimestres	01/01/1900	31/12/9999
215	Le tag FileReferenceNbr doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 13 caractères	01/01/1900	31/12/9999
216	Le tag WebChannel doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être égale à 0 ou 1	01/01/1900	31/12/9999
217	Le tag DirectoryEnvironment doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0, 1, ou 3 (0, 1, ou 3 si WebChannel = 0; 1 ou 3 si WebChannel = 1)	01/01/1900	31/12/9999
218	Le tag UserId doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 6 positions numériques si WebChannel = 0 ou de 1 à 30 positions si WebChannel = 1	01/01/1900	31/12/9999
219	Le tag FormReferenceNbr doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 13 caractères	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
220	Le tag ContentsStatus doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 3	01/01/1900	31/12/9999
221	Le tag SectorPointId doit être spécifié dans le RFH2	01/01/1900	31/12/9999
222	Le tag DataFormat doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 2	01/01/1900	31/12/9999
223	Le tag MessageCreationDate doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être au format AAAA-MM-JJ	01/01/1900	31/12/9999
224	Le tag MessageCreationHour doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être au format HH:mm:ss.SSS	01/01/1900	31/12/9999
225	Le tag ErrorId doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir maximum 9 caractères	01/01/1900	31/12/9999
226	Le tag Compressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 1	01/01/1900	31/12/9999
227	Le tag LengthNonCompressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être numérique	01/01/1900	31/12/9999
228	Le tag LengthCompressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être numérique	01/01/1900	31/12/9999
229	Algorithme de compression invalide	01/01/1900	31/12/9999
230	Le secrétariat social ou le full service center n'est pas mandaté pour l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
231	Incompatibilité avec l'expéditeur	01/01/1900	31/12/9999
232	Aucun employeur n'est associé à cette personne physique	01/01/1900	31/12/9999
233	Incompatible avec la demande	01/01/1900	31/12/9999
234	Formulaire référencé non trouvé	01/01/1900	31/12/9999
235	Non repris au répertoire	01/01/1900	31/12/9999
236	Le destinataire du formulaire ne dispose d'aucun canal électronique	01/01/1900	31/12/9999
237	Incohérence entre la référence du formulaire mentionnée dans celui-ci et dans son entête	01/01/1900	31/12/9999
238	Ne correspond pas à un formulaire accepté par ce secteur	01/01/1900	31/12/9999
239	Incompatibilité code pension complémentaire sectorielle	01/01/1900	31/12/9999
240	Nous ne sommes pas concernés par la demande	01/01/1900	31/12/9999
241	La demande référencée a déjà été annulée	01/01/1900	31/12/9999
242	Date de fin d'occupation manquante pour au moins une occupation	01/01/1900	31/12/9999
243	Nombre total de jours insuffisant selon le régime de travail au sein de l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
244	Fraction d'occupation erronée	01/01/1900	31/12/9999
246	Le message contient plus d'un formulaire	01/01/1900	31/12/9999
247	L'occupation terminée n'est pas retrouvée	01/01/1900	31/12/9999
248	Le destinataire du routage n'est pas connu	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
249	Le canal est différent de celui repris dans le répertoire des accès	01/01/1900	31/12/9999
250	Déclaration incomplète : trop peu de travailleurs déclarés	01/01/1900	31/12/9999
251	Déjà répondu par une déclaration effectuée d'initiative	01/01/1900	31/12/9999
252	Modification du numéro NISS	01/01/1900	31/12/9999
253	Les données permettant de router le message sont absentes ou invalides	01/01/1900	31/12/9999
254	Le numéro de séquence attendu n'a pas été renseigné ou est invalide	01/01/1900	31/12/9999
255	Le formulaire communiqué n'est pas valide par rapport au modèle de données	01/01/1900	31/12/9999
256	Le numéro de ticket attendu n'a pas été mentionné	01/01/1900	31/12/9999
257	Un fichier ou un message avec un environnement S a été déposé respectivement dans un répertoire différent de INTEST-S ou dans une file d'attente non réservée aux tests	01/01/1900	31/12/9999
258	Incompatibilité entre la valeur du tag Identification et la valeur du tag Environment fournis dans le RFH2 d'un message	01/01/1900	31/12/9999
259	Indemnité à déclarer dans le trimestre où le salaire de base a été déclaré	01/01/1900	31/12/9999
260	Nombre d'heures trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
261	Le salaire trimestriel de référence ne satisfait pas aux conditions.	01/01/1900	31/12/9999
262	Plus de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
263	Moins de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
264	Date impossible	01/01/1900	31/12/9999
265	Type de contrat de travail non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
267	Le format de publication n'a pas été spécifié ou est erroné	01/01/1900	31/12/9999
268	Incompatibilité avec le fichier du personnel	01/01/1900	31/12/9999
269	Incompatibilité avec Dimona	01/01/1900	31/12/9999
270	Délai d'introduction non respecté	01/01/1900	31/12/9999
271	Période maximale dépassée	01/01/1900	31/12/9999
272	Déjà traité	01/01/1900	31/12/9999
273	Cotisation exigée selon les conditions en vigueur	01/01/1900	31/12/9999
274	Attribut invalide	01/01/1900	31/12/9999
275	Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé	01/01/1900	31/12/9999
277	Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale	01/01/1900	31/12/9999
278	Date de début de l'occupation antérieure à la date d'immatriculation de l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
280	Fichier ZIP Invalide	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
281	Fichier Zip incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)	01/01/1900	31/12/9999
282	Trop de tags mailbox présents dans le fichier	01/01/1900	31/12/9999
283	Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox	01/01/1900	31/12/9999
284	Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut record	01/01/1900	31/12/9999
285	L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
286	L'attribut serviceName du tag Mailbox est inconnu	01/01/1900	31/12/9999
287	L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
288	La valeur de l'attribut fileType n'est pas compatible avec le serviceName	01/01/1900	31/12/9999
289	L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
290	La valeur de l'attribut Records du tag Mailbox est non numérique	01/01/1900	31/12/9999
291	L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
292	La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec l'environnement stipulé dans le nom du fichier	01/01/1900	31/12/9999
293	La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'existe pas pour le serviceName mentionné	01/01/1900	31/12/9999
294	Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext	01/01/1900	31/12/9999
295	Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext	01/01/1900	31/12/9999
296	Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ss.SSS")	01/01/1900	31/12/9999
297	L'attribut id du tag Service n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
298	L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag Mailbox	01/01/1900	31/12/9999
299	Pas de tag Data dans le record	01/01/1900	31/12/9999
300	L'attribut version du tag Service n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
301	L'attribut version du tag Service contient une identification de version inconnue	01/01/1900	31/12/9999
302	Plusieurs versions différentes sont référencées dans les différents records du fichier	01/01/1900	31/12/9999
303	Le 'sector-institution' destination du tag MessageContext ne correspond pas au 'sector-institution' destination du tag mailbox	01/01/1900	31/12/9999
304	Pas d'attributs institution Destination dans le tag 'Mailbox'	01/01/1900	31/12/9999
305	Le 'sector-institution' destination du tag Mailbox est inconnu	01/01/1900	31/12/9999
306	Le 'sector-institution' destination du tag Mailbox est incorrect (non numérique).	01/01/1900	31/12/9999
307	Le tag Destination n'est pas présent dans le record	01/01/1900	31/12/9999
308	Plus d'un tag Destination présent dans le record	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
309	Pas d'attribut institution présent dans le tag Destination	01/01/1900	31/12/9999
310	Pas d'attribut sector présent dans le tag Destination	01/01/1900	31/12/9999
311	Les valeurs des attributs institution et sector du tag Destination sont incorrectes	01/01/1900	31/12/9999
312	Le fichier n'est pas valide sur base des modèles de données associés (schéma xml)	01/01/1900	31/12/9999
313	Attention ! Trimestre en danger de prescription ou prescrit.	01/01/1990	31/12/9999
314	Commission paritaire 999 non admis	01/01/1900	31/12/9999
316	Type cotisation - combinaison non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
317	Le nombre total de records spécifié dans un header Mailbox A1 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
318	Le nombre total de bytes spécifié dans un header Mailbox A1 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
319	Le nombre total de bytes spécifié dans un header Mailbox A1 est incorrect	01/01/1900	31/12/9999
320	Type de préfixe incorrect pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
321	Type de traitement incorrect pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
322	Code Réussite flux inconnu pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
323	Déclaration prescrite : mélange de crédits et de débits non admis	01/01/1900	31/12/9999
324	Déclaration prescrite : trop d'éléments	01/01/1900	31/12/9999
325	Déclaration prescrite	01/01/1900	31/12/9999
326	Info : solde calculé	01/01/1900	31/12/9999
330	Date de début et/ou fin de la ligne d'occupation en dehors de la période de validité	01/01/1900	31/12/9999
364	**Numéro ONSS ou numéro d'entreprise obligatoire**	**01/01/1900**	**31/12/9999**
366	**Intervenant inexistant sur la déclaration**	**01/01/1900**	**31/12/9999**

DmfA Consultation Answer - Annexe numéro Dmfas02: Détail des données pour les déductions

Version: 2009/4

Date de publication:
26/11/2009

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN 2009-2-Frdmfas02.pdf

AN 2009-2-Frdmfas02.xls

Information intermédiaire:

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Niveau	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Montant de la déduction - détail	Numéro d'enregistrement du règlement de travail	Date d'origine droit	Date d'expiration du droit	Temps de travail hebdomadaire moyen avant la réduction du temps de travail	Temps de travail hebdomadaire moyen après la réduction du temps de travail
1350	R1	Réduction du temps de travail à 38 heures par semaine	Ligne travailleur	2001/4	2003/1	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1351	R2	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en une fois	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1352	R3	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction unique calculée en quatre tranches	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1353	R4	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1353	R4	Réduction du temps de travail en deçà de 38 heures par semaine - réduction de maintien	Occupation de la ligne travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
1345	R5	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en une fois	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit
1346	R6	La semaine de quatre jours - réduction unique calculée en quatre tranches	Ligne travailleur	2002/1	2003/4	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit
3500		Réduction du temps de travail	Occupation de la ligne travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire
3520		Réduction du temps de travail et semaine des quatre jours	Occupation de la ligne travailleur	2004/1	9999/4	Interdit	Interdit	Obligatoire	Interdit	Obligatoire	Obligatoire

Code DMFA	Code LATG	Libellé	Niveau	Déduction valide à partir du	Déduction valide jusqu'au	Montant de la déduction - détail	Numéro d'enregistrement du règlement de travail	Date d'origine droit	Date d'expiration du droit	Temps de travail hebdomadaire moyen avant la réduction du temps de travail	Temps de travail hebdomadaire moyen après la réduction du temps de travail
3700		Réduction temporaire du temps de travail suite à la crise	Occupation de la ligne travailleur	2009/2	**2010/2**	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
3720		Réduction temporaire du temps de travail combinée avec la semaine de quatre jours suite à la crise	Occupation de la ligne travailleur	2009/2	**2010/2**	Interdit	Interdit	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire